

## Conseil d'administration *Séance du 14 décembre 2015*

### **Présents**

M. Vincent Denby-Wilkes, Délégué interrégional du groupe EDF pour l'Ouest, Délégué régional du même groupe en Bretagne, Président du Conseil d'administration,  
M. David Alis, représentant M. Guy Cathelineau, Président de l'Université de Rennes 1,  
M. M. Jean-Luc Guillemoto, représentant de M. Thierry Le Goff, Directrice Générale de l'Administration et de la Fonction Publique,  
Mme Anne Cammilleri, Professeur des Universités,  
M. Romain Pasquier, Directeur de la recherche à l'IEP de Rennes.  
M. Pablo Diaz, Maître de conférences, Directeur adjoint et directeur des études,  
Mme Audrey Lebois, Maître de conférences,  
Mme Claire Toupin-Guyot, Maître de conférences  
M. Loïc Bernard, élève de l'IEP,  
M. Mervé Birdal, élève de l'IEP,  
Mme Elsa Féret, élève de l'IEP,  
Mme Laure Guillevic, élève de l'IEP,  
M. David Jouet, élève de l'IEP,  
Mme Lise Pèlerin, élève de l'IEP,  
Mme Leyla Sadin, élève de l'IEP,  
M. Yves Souben, élève de l'IEP.

### **Représentés**

Mme Nathalie Loiseau, Directrice de l'Ecole nationale d'administration (ENA),  
M. Thierry Le Goff, Directeur général de la DGAFP,  
M. Olivier Bonsart, Président et directeur de la publication « 20 Minutes »,  
M. Louis-François Le Glass, expert interrégional de la Caisse des Dépôts et Consignations,  
Mme Anne Nicolas, Déléguée régionale du groupe La Poste en Bretagne,  
Mme Marie-Pierre Rouger, représentant M. Pierrick Massiot, Président du Conseil Régional de Bretagne,  
M. Marcel Rogemont, représentant M. Jean-Luc Chenut, Président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,  
M. Guy Cathelineau, Président de l'Université de Rennes 1,  
M. Arnaud Stimec, Professeur des Universités,  
M. Thibault Tellier, Professeur des Universités,  
Mme Rebecca Pinheiro-Croisel, Maître de conférences,  
M. Bruno Tilly, Maître de conférences.

### **Membres ayant voix consultative**

M. Didier Jarnigon, Contrôleur budgétaire régional, représentant de M. Marc Cano, Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine  
M. Sébastien Châble, représentant l'association des Anciens élèves de Sciences Po Rennes.

### **Membres de l'administration**

M. Gwenaél Leblong-Masclat, Directeur général des services de l'IEP,  
M. Bruno Gattepaille, Secrétaire général adjoint de l'IEP,

M. André Nguyen, Chargé de mission,  
M. Pierre Chauveau, Contrôleur de gestion,  
Mme Marie-Christine Fontaine, Responsable de la comptabilité,  
Mme Marion Miquel, Chargée de communication,

M. Denby-Wilkes ouvre la séance à 17h03 et donne lecture des différentes procurations.

REPRESENTES	REPRESENTANTS
Mme Nathalie Loiseau	M. Vincent Denby-Wilkes
M. Louis-François Le Glass	M. Vincent Denby-Wilkes
M. Thierry Le Goff	M. Jean-Luc Guillemoto
M. Olivier Bonsart	M. Pablo Diaz
Mme Rebecca Pinheiro-Croisel	M. Pablo Diaz
M. Marcel Rogemont	M. Romain Pasquier
Mme Marie-Pierre Rouger	M. Romain Pasquier
M. Guy Cathelineau	M. David Alis
Mme Anne Nicolas	Mme Anne Cammilleri
M. Arnaud Stimec	Mme Anne Cammilleri
M. Bruno Tilly	Mme Audrey Lebois
M. Thibault Tellier	Mme Audrey Lebois

## **I – VOTE SUR LA DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DISCIPLINAIRE**

M. Denby-Wilkes passe la parole à M. Gattepaille.

M. Gattepaille rappelle que le pouvoir disciplinaire à l'égard des étudiants est exercé par le Conseil d'administration constitué en section disciplinaire. L'organisation et le fonctionnement de la commission disciplinaire sont régis par les dispositions des articles R 712-10 à R 712-46 du Code de l'éducation.

Suite à une évolution règlementaire, le collège étudiant siégeant au sein de cette instance est désormais représenté par six titulaires et six suppléants ; la composition du collège doit aussi respecter les règles de la parité. En l'espèce, outre les neuf membres élus au CA (5 étudiantes et 4 étudiants), trois étudiants non élus ont été cooptés par les différentes listes étudiantes. Il s'agit de de MM. Hervé Lemeunier des Graviers et Guirec Joubert au titre des membres étudiants suppléants et de Mme Louise Bouyer, représentante étudiante suppléante.

Mme Feret (liste « Changez l'IEP ») demande à l'avenir s'il est possible de tirer au sort les trois membres étudiants supplémentaires.

Mme Lebois estime que la procédure du tirage au sort soulève des difficultés pratiques : les étudiants tirés au sort peuvent être gênés, d'autant plus gênés s'ils ne sont pas motivés pour siéger dans cette instance.

Denby-Wilkes ne voit pas d'inconvénient à ce que les membres supplémentaires soient cooptés : se portant volontaires, ils manifestent clairement leur motivation à siéger dans la commission disciplinaire. En l'absence d'autres observations, il propose de voter sur la composition de la commission disciplinaire.

Collège A (Professeurs des Universités) 2 titulaires	Mme Anne Cammilleri	M. Arnaud Stimec
Collège B (Maître de conférences) 2 titulaires	Mme Audrey Lebois	M. Pablo Diaz
Collège autres enseignants (PRAG et PRCE titulaires)	Mme Marta Iglesias	M. Pierre Rémond

#### Collège étudiants

3 étudiants titulaires	M. David Jouet	M. Tristan Thomas	M. Loïc Bernard
3 étudiants suppléants	M. Yves Souben	M. Hervé Lemeunier des Gravieres	M. Guirec Joubert
3 étudiantes titulaires	Mme Leyla Sadin	Mme Laure Guillevic	Mme Elsa Feret
3 étudiantes suppléantes	Mme Lise Pèlerin	Mme Merve Birdal	Mme Louise Bouyer

*La désignation des membres de la commission disciplinaire de l'IEP de Rennes est approuvée à l'unanimité.*

## II - INFORMATION DE LA DIRECTION

M. Le Floch indique qu'il n'y a pas d'événements majeurs par rapport à ceux évoqués lors de la dernière séance du CA. Il souhaite aborder trois points d'information.

Le premier concerne la réunion des directeurs du réseau des sept IEP de région qui aura lieu le mardi 5 janvier 2016 à Paris sur le thème de la structuration du réseau ; les directeurs seront accompagnés des DGS.

Le deuxième intéresse la rencontre prévue le vendredi 8 janvier 2016 entre la direction de l'IEP et l'équipe de la présidence de l'Université de Rennes 1 sur le renouvellement de la convention de collaboration qui lie ces deux établissements.

Le dernier point porte sur le site de Rennes. Le site rennais se mobilise sur le projet de labellisation d'excellence : plusieurs réunions de travail ont été organisées sur ce dossier dont celle avec Rennes Métropole qui a rassemblé les représentants des collectivités locales, de l'université et des grandes écoles. Toute la communauté universitaire du site rennais est

rassemblée pour la réussite de ce travail de qualification. M. Le Floch rappelle que le calendrier est très serré : la clôture du dépôt du dossier est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2016 ; la première version doit être adoptée sur le plan local le 15 janvier 2016.

M. Alis confirme ce calendrier serré. Il déclare que ce moment doit être l'occasion de réaliser l'objectif de restructuration du site rennais à moyen et long terme. Il constate l'absence de structures de coordination entre grandes écoles et universités. A cet égard, il considère que les différents partenariats établis par l'IEP dans le domaine des sciences dures notamment dans le secteur de la cyber sécurité représentent un bon point de départ.

M. Le Floch souligne l'importance de la labellisation qui permettrait d'offrir plus de visibilité à la recherche. Il souscrit par ailleurs aux propos de M. Alis sur la nécessité d'une structuration plus conséquente du site rennais.

### **III – FINANCES**

#### **I - VOTE SUR L'ADOPTION DU BUDGET INITIAL 2016**

Avant de présenter le budget 2016, M. Le Floch souhaite exprimer ses remerciements aux personnes qui ont activement participé à sa préparation notamment Mme Fontaine, MM Leblong-Masclat et Chauveau. Il indique que le projet de budget s'inscrit dans la continuité des discussions et des échanges développés au sein de la commission budgétaire.

M. Le Floch expose la situation financière actuelle de l'IEP. L'établissement affiche une bonne santé financière grâce aux mesures d'économie engagées au début de l'année 2015 et qui se poursuivent aujourd'hui : tous les services ont vu leurs crédits réduits de 10%. L'IEP dispose aussi d'un fonds de roulement net global (FRNG) appréciable qui risque toutefois d'être fragilisé par les investissements substantiels engagés dans la réfection et la modernisation des bâtiments. Enfin, l'IEP possède une grande capacité à dégager des ressources propres et bénéficie d'un vrai soutien des collectivités locales partenaires.

Pour autant, trois menaces risquent d'affecter cette situation. La première a trait à la dégradation des comptes publics et le risque potentiel d'un prélèvement de trésorerie opéré par l'Etat. La deuxième est liée à l'absence de compensation par l'Etat du coût consécutif à l'arrêt des subventions précédemment versées par la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP). La troisième se rapporte au coût financier exorbitant de prestations réclamé par l'Université de Rennes 1 pour le renouvellement de la convention d'association.

M. Le Floch annonce que la stratégie adoptée par l'IEP vise le financement intégral des dépenses d'investissement par un prélèvement sur le FRNG.

Sur le plan de l'analyse budgétaire, M. Le Floch explique que le budget 2016 s'établit à 3 424M€ en dépenses et à 3 336 M€ en recettes. Soit un solde budgétaire déficitaire de 88 184€. En termes comptable, après intégration des amortissements et des décalages prévisionnels des encaissements et décaissements, le prélèvement sur le fonds de roulement s'élève à 150 000€. Ce montant correspond à la fois au montant du désengagement de la FNSP non compensé par l'Etat et à la fois au volume d'investissement minimal pour 2016.

Sur le chapitre des recettes (hors chaire), M. Le Floch déclare qu'elles sont en progression de 57 000€ au regard du budget initial de 2015. L'équilibre des recettes est assuré par le dynamisme des ressources propres.

Les recettes se décomposent comme suit :

- Les subventions pour charges de services publics (ex DGF) : 1 122k€
- Les droits d'inscription : 903k€
- Les autres ressources propres : 925k€ incluant les recettes des concours et examens d'entrée (301k€), les contrats de professionnalisation (199k€), la formation continue (112k€), la taxe d'apprentissage (105k€) et les autres recettes diverses (208k€).
  
- Les autres recettes dont les subventions : 386k€. Ces recettes sont en augmentation grâce à celles tirées de la Chaire TMAP (96k€).

S'agissant de l'analyse comptable des dépenses, celles-ci se divisent en quatre masses :

- Les dépenses de personnel (hors paie Etat) : 1 531k€
- Les dépenses de fonctionnement : 1 743k€
- Les opérations non budgétaires (amortissements) : 175k€
- Les investissements : 150k€

M. Le Floch indique que la masse personnel comprend les postes « contractuels administratifs et enseignants (925k€), « heures complémentaires et paie des vacataires » (597k€) et « autres dépenses de RH » (retraite additionnelle de la fonction publique) pour 9k€.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, il explique que la hausse se justifie par des écarts de versement dans le cadre du nouveau programme Erasmus Plus.

Sur les investissements, l'enveloppe de 150k€ couvre en partie le programme de renouvellement du matériel informatique et multimédias. Le solde de 119k€ non encore affectés sera soumis à discussion quant aux investissements prioritaires.

M. Le Floch précise que les ambitions dont ce budget est la traduction sont articulées sous forme d'objectifs à partir de trois axes.

Le premier axe concerne la gouvernance et le pilotage et repose sur une politique de développement en relation avec le site et le réseau des sept IEP de région. Sur le réseau des IEP, M. Le Floch rappelle que l'objectif cité d'ailleurs dans le document remis à l'HCERES est de parvenir à la délivrance d'un diplôme commun en 2020. Il ajoute qu'il s'agit de trouver les moyens de financer le projet d'établissement par une politique de développement des ressources propres renforcée.

Le deuxième axe concerne la formation et la vie étudiante, il s'agit de promouvoir une politique de formation de qualité pour développer l'attractivité de l'IEP. Elle passe par une augmentation des budgets consacrés à la vie étudiante, au fonctionnement des relations internationales en particulier avec le monde anglo-saxon et à la politique documentaire.

En outre, les moyens des masters seront renforcés : M. Le Floch rappelle qu'aujourd'hui le financement du fonctionnement de tous les parcours de 5A correspond à 10% du budget total de l'IEP.

Le dernier axe repose sur la politique de la recherche qui comporte deux objectifs : le développement d'une offre de recherche singularisante et la volonté de devenir membre de l'Ecole Doctorale.

M. Denby-Wilkes passe la parole aux administrateurs.

Mme Pèlerin (liste « Changez l'IEP ») tient au préalable à remercier les personnes qui ont travaillé à la préparation du projet de budget 2016. Elle souhaite des éclaircissements sur les notions de fonds de roulement et de trésorerie. Elle demande des précisions sur ce que recouvrent les recettes relatives à la démocratisation.

M. Le Floch répond à la première question. Il explique que le fonds de roulement (FR) correspond à un fonds abondé chaque année par un établissement en situation d'excédent. A la différence du FR, la trésorerie exprime le décalage entre le moment où un établissement perçoit des recettes et celui où il acquitte ses dépenses. Pour illustrer son propos, il fournit l'exemple de l'entreprise de presse qui ne possède que des abonnés comme clients. Cette entreprise percevra des recettes avant le paiement de ses charges ; au début de l'exercice comptable, sa trésorerie sera toujours conséquente. L'IEP est dans cette situation favorable ; sa trésorerie s'élève à ce jour à 2,186k€. Par ailleurs, sur le risque de prélèvement de l'Etat, M. Le Floch précise que la ponction ne s'opérerait pas sur la trésorerie mais sur le FR de l'IEP.

Sur les recettes de la démocratisation, il indique qu'il s'agit de compléments de recettes qui proviennent de subventions et autres produits tirés des dispositifs de préparation au concours d'entrée à l'IEP à destination des lycéens. Ce système est soutenu par le Ministère de l'éducation nationale et le réseau des IEP de région : programmes d'études intégrées des IEP (PEI) ou par d'autres organismes comme Tremplin.

M. Souben ((liste « Changez l'IEP ») s'inquiète des incidences sociales des économies réalisées sur les entreprises de nettoyage prestataires de services : ces économies ne renforcent-elles pas la précarisation des salariés ?

M. Le Floch explique que le choix de l'entreprise découle du respect des procédures prévues par le Code des marchés publics : appel d'offres avec mise en concurrence par les prix. Par ailleurs, sur la question de la précarisation des salariés, il indique que quelle que soit l'entreprise retenue, la nouvelle entreprise a obligation de récupérer les anciens salariés

Mme Féret ((liste « Changez l'IEP ») prolonge la question, elle demande si l'Université de Rennes 1 à laquelle l'IEP est rattaché, n'envisagerait pas un contrat commun en matière de nettoyage des locaux.

M. Alis tient au préalable à dire qu'il a beaucoup apprécié la qualité et la clarté des documents budgétaires. Il répond que dans certains cas l'association est pertinente notamment dans le domaine de la documentation. S'agissant du nettoyage des locaux, la question ne s'est pas encore posée mais ce point pourrait être éventuellement discuté dans le cadre des prochaines réunions entre l'Université de Rennes 1 et l'IEP.

M. Souben demande quelle est l'origine des recettes tirées de la nouvelle Chaire TMAP.

M. Pasquier indique que ces recettes correspondent aux concours financiers des partenaires associés à la Chaire : la région Bretagne, les conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan, le Crédit Mutuel Arkéa, la Conférence des villes de Bretagne, la Chambre de commerce et d'industrie de Bretagne et l'Institut de la gouvernance territoriale et de la décentralisation les collectivités territoriales.

M. Souben observe que la recherche en SHOS se déroule pour, l'essentiel, dans le cadre du laboratoire du CRAPE. Il fait part de ses inquiétudes sur le déséquilibre engendré par le traitement particulier réservé à la chaire au détriment du CRAPE et du CNRS.

M. Pasquier dissipe cette inquiétude en indiquant que la Chaire est rattachée au CRAPE dont il est lui-même membre comme il l'est également du CNRS, organisme qui est, en outre, son employeur.

Mme Guillevic (liste « Vox ») note que le projet de budget fait valoir un développement de partenariats avec le monde anglo-saxon avec une participation de l'IEP au salon de Denver l'année prochaine. Elle souhaite connaître les raisons qui motivent le développement de moyens en direction des pays anglo-saxons au détriment d'autres régions du monde comme le Moyen-Orient ou l'Afrique.

M. Le Floch répond que le salon de Denver représente un salon international même s'il se tient aux Etats-Unis. Par ailleurs, la volonté de l'IEP de renforcer des partenariats vers les Etats-Unis s'explique par l'insuffisance des places offertes dans ce pays et plus généralement dans les pays anglo-saxons. Pour autant, en matière de relations internationales, il ajoute que la politique de l'IEP tend vers un partenariat diversifié. Ainsi lorsque la situation politique deviendra plus stable au Moyen-Orient, un partenariat en liaison avec le réseau des IEP de région pourrait être envisagé dans cette région.

M. Diaz précise qu'il est de la responsabilité de la direction d'apprécier le risque d'instabilité politique de certains pays d'accueil. Il est conscient que l'exercice de cette responsabilité, dans le but d'assurer la sécurité des étudiants, entraîne beaucoup de frustrations.

M. Souben remarque les rapprochements diplomatiques entre la France et l'Iran (accord sur le nucléaire à la fin du mois de juillet, relance actuelle des relations bilatérales). Il rappelle que l'Iran ne constitue pas un pays arabophone. Aussi, il regrette que la direction ne réponde pas favorablement à la demande de certains étudiants d'étudier dans ce pays.

M. Alis indique que Campus France et l'Université de Rennes 1 se posent la question des opportunités de partenariats culturels et de formation avec l'Iran. A cet égard, la politique de site lui apparaît plus que nécessaire.

Mme Pèlerin souhaiterait des explications sur la présentation du budget notamment sur le passage d'un solde budgétaire déficitaire de 88k€ à un prélèvement sur fonds de roulement de 150k€.

M. Jarnigon explique que la présentation du budget repose sur le principe simple des encaissements et des décaissements. Ce n'est pas la meilleure vision pour apprécier le modèle économique d'un établissement : pour mesurer sa santé financière, il faut disposer d'une présentation patrimoniale. En l'espèce, le résultat déficitaire est de 175k€ : ce montant est le résultat tiré de la comparaison des recettes et des dépenses enregistrées chaque mois. Ce montant indique que l'établissement dépense plus en fonctionnement courant que ce qu'il encaisse. Si l'on met de côté les amortissements, on enregistre une capacité d'autofinancement de 150k€.

L'IEP possède un FR conséquent. M. Jarnigon rappelle la règle selon laquelle le prélèvement sur FR doit servir à financer les investissements et, en aucun cas, à financer les dépenses de

fonctionnement. Sur le modèle économique de l'IEP, il relève deux éléments d'incertitude. Le premier est lié à l'absence de compensation par l'Etat des subventions qui ne sont plus versées par la FNSP. Le second intéresse la relation financière ente l'IEP et l'Université de Rennes 1 : l'annonce d'un coût complet de prestations (documentaire et organisation et connexion informatique) de l'ordre de 350k€ représente un risque majeur susceptible d'affecter gravement l'équilibre budgétaire actuel.

M. Le Floch remercie M. Jarnigon d'avoir attiré l'attention sur les deux points de faiblesse du budget de l'IEP : établissement non viable à long terme sans la compensation par l'Etat de l'arrêt des subventions de la FNSP ; l'IEP n'a pas les moyens de répondre au coût complet des prestations réclamé par l'Université de Rennes 1 qui représente 10% du budget de l'établissement.

M. Denby-Wilkes rappelle que le projet de budget soumis au vote du CA est celui qui sera appliqué l'année prochaine avec le risque éventuel de prélèvement par l'Etat sur le FR de l'établissement. Il souscrit totalement à ce projet qui lui apparaît prudent et intelligent ; la présentation est très représentative de ce que l'établissement doit faire : affecter les ressources du FR à l'investissement et aux dépenses d'avenir.

M. Souben souhaiterait savoir, dans un contexte budgétaire très contraint, si la direction envisagerait d'augmenter les droits d'inscription.

M. Denby-Wilkes rappelle que l'on discute du budget de 2016.

M. Le Floch confirme qu'il a pris l'engagement au titre de l'année 2016 de ne pas procéder à l'augmentation des droits d'inscription.

M. Souben intervient sur le versement des primes aux agents administratifs non titulaires au nom de la lutte contre la précarité. Il souligne que ces primes alignées sur le montant de celles attribuées aux agents titulaires ont suscité un sentiment d'injustice chez ces derniers et de vives tensions au sein du personnel administratif. Par ailleurs, il demande quelle est la cohérence entre l'objectif de lutte contre la précarité et le fait de remercier la responsable de la scolarité qui était en passe d'être titularisée ou d'obtenir, au moins, un contrat à durée indéterminée.

M. Le Floch ne souhaite pas répondre sur le dernier point. Il rappelle que la politique de lutte contre la précarité engagée depuis deux ans a été acceptée dans son principe dès l'origine. Elle s'est traduite pour les bénéficiaires par une augmentation de leur pouvoir d'achat. Sur la précarité de la situation de ces agents, il précise que quelle que soit la nature de leur contrat (à durée déterminée ou indéterminée) ils courent le risque de voir leur contrat remise en cause si les financements viennent à manquer.

M. Denby-Wilkes, en l'absence d'autres observations, invite les administrateurs à passer au vote. Il précise que le vote s'applique sur l'ensemble des tableaux 1, 2, 4 et 6 (documents remis à chaque administrateur lors de la convocation).

*Le budget initial 2016 est adopté à l'unanimité moins 3 voix contre et 1 abstention.*



## **2 – VOTE SUR L’AFFECTATION D’UNE SUBVENTION A L’AMICALE DU PERSONNEL**

M. Le Floch passe la parole à M. Leblong-Mascllet.

M. Leblong-Mascllet indique que l’Amicale organise au profit des personnels administratifs et enseignants de nombreuses activités et manifestations au cours de l’année universitaire ; l’association joue un rôle essentiel dans la vie de l’IEP. En accord avec le président de l’Amicale du personnel, il propose l’affectation d’une subvention d’un montant de 8 000 €.

*La subvention à l’Amicale du personnel est adoptée à l’unanimité.*

## **3 – VOTE SUR LE PROJET D’ARRETE RELATIF AU REMBOURSEMENT DES FRAIS D’HEBERGEMENT ET DE REPAS DANS LE CADRE D’UNE MISSION EN PROVINCE ET A PARIS**

M. Leblong-Mascllet explique qu’il s’agit de définir des montants de prise en charge plus large des frais d’hébergement et de repas et donc d’actualiser le précédent arrêté.

Le remboursement forfaitaire des frais d’hébergement est fixé à 90€ en province et 100€ à Paris.

Le remboursement forfaitaire des frais de repas est fixé à 15,25€ en province et 20€ à Paris.

*Le projet d’arrêté relatif au remboursement de frais d’hébergement et de repas dans le cadre d’une mission en province et à Paris est adopté à l’unanimité moins quatre abstentions.*

## **4 – VOTE SUR LA CHARTE DE L’ACHAT PUBLIC RELATIVE AUX TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES DE L’IEP DE RENNES**

M. Leblong-Mascllet précise que ce document repose sur deux axes principaux : assurer la sécurité juridique des procédures de marché public ; garantir l’optimisation économique des achats. Le projet de charte a bénéficié du soutien de l’Institut régional d’administration (IRA) de Nantes et du concours de Mme Sophie Auffret, élève-attaché d’administration affectée en stage à l’IEP de Rennes.

*Le projet de charte de l’achat public relative aux travaux, fournitures et services de l’IEP de Rennes est approuvé à l’unanimité.*

## **5 – VOTE SUR LE BAIL COMMERCIAL ETABLI ENTRE L’IEP DE RENNES ET LA COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION CAEN LA MER RELATIF AUX BATIMENTS DE L’ANTENNE DE CAEN SIS 10 RUE PASTEUR 14000 CAEN**

M. Denby-Wilkes rappelle que le document présenté lors de la séance du 30 novembre dernier n'avait pu être discuté et voté parce qu'il était incomplet. Il déclare que les administrateurs ont accès aujourd'hui à la totalité du document.

M. Le Floch présente l'immeuble qui héberge l'antenne de Caen depuis 2014 : la situation géographique est intéressante. Par ailleurs, le bail comporte des avantages comme la prise en compte par le bailleur des travaux immobiliers. En l'absence de la signature des parties, l'occupation des locaux par l'IEP revêt un caractère irrégulier. Il y a donc urgence à signer le bail commercial.

M. Souben observe que le montant du loyer est très modéré, il souhaite savoir si cette situation est le résultat d'un accord particulier passé avec le conseil départemental.

M. Le Floch répond que cette situation est, en effet, le fruit de négociation. La bonne image de l'IEP lui a permis d'aboutir à un accord de gré à gré. Par ailleurs, le loyer des bâtiments rennais abritant l'IEP a aussi beaucoup influé sur le bailleur caennais : son montant correspond à l'euro symbolique.

Mme Feret souhaite des explications sur l'indice d'efficacité énergétique mentionné dans le bail : indice G, le moins efficace sur l'échelle des performances environnementales. Elle observe que cette classe énergétique présente une très mauvaise image pour une antenne de l'IEP dédiée au développement durable.

M. Denby-Wilkes explique que les bâtiments publics disposent souvent d'indices d'efficacité énergétiques faibles puisqu'ils sont généralement ouverts.

M. Le Floch ajoute que la définition de l'indice est intervenue avant les travaux de remise en état des bâtiments.

*Le bail commercial établi entre l'IEP de Rennes et la communauté d'agglomération Caen la Mer relatif aux bâtiments de l'antenne de Caen sis 10, rue Pasteur 14000 Caen est adopté l'unanimité moins quatre abstentions.*

#### **IV - PEDAGOGIE**

#### **VOTE SUR L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT MBA MANAGEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU 24 JUILLET 2013**

M. Le Floch explique que le groupe Territorial a augmenté ses tarifs. La signature de l'avenant est alors indispensable pour que l'IEP puisse conserver la part qui lui revient et qui correspond au montant du forfait proportionnel de diplomation versé à l'établissement par Territorial.

*L'avenant n° 2 à la convention de partenariat MBA Management Public Territorial du 24 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité.*

## V- QUESTIONS DIVERSES

Mme Pèlerin intervient sur la procédure de mise en valeur des travaux des chercheurs et des étudiants. Elle demande s'il est possible d'envisager de mieux mettre en lumière les travaux des chercheuses et des étudiantes.

M. Denby-Wilkes indique qu'il convient d'être attentif à ne pas créer des inégalités dans l'égalité. Pour lui, la meilleure démarche consiste à promouvoir tous les travaux. Ce qui compte, c'est l'excellence des travaux. Peu importe le genre de la personne concernée.

Mme Cammilleri indique qu'elle a transmis son mandat de présidente du Conseil d'administration en formation restreinte (CAR) à M. Pasquier. Sa décision se fonde sur la nécessité d'assurer une diversité générationnelle et des disciplines à la tête des instances de gouvernance de l'IEP chargées notamment du recrutement des enseignants-chercheurs.

M. Denby-Wilkes félicite M. Pasquier pour sa nomination au poste de président du CAR. Il souligne que l'intervention de Mme Cammilleri reflète ce à quoi nous devons aspirer : fluidité dans le passage des disciplines associée à une mobilité dans le transfert de responsabilité entre anciens et nouveaux enseignants à la présidence des instances de gouvernance de l'IEP.

M. Souben félicite également M. Pasquier. Il intervient sur le calendrier des partiels de quatrième année. Il fait état de plusieurs erreurs dans l'organisation des oraux : certains oraux ont lieu au moment où se déroulent des écrits. Par ailleurs, il exprime des réserves sur le mode d'inscription, par affichage dans le hall des amphithéâtres.

M. Le Floch considère que ces questions pédagogiques relèvent de la compétence de la direction des études et ne doivent pas être évoquées devant le CA.

M. Denby-Wilkes félicite les intervenants et la direction pour la qualité des échanges et la grande valeur des documents fournis. Il souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année. Il lève la séance à 18h35.